

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 198

26 janvier 2013

SOMMAIRE

AC4 Luxco S.à r.l.	9485	Lumesse Holdings S.à r.l.	9495
Almat S.A.	9485	Matériaux Marketing Services	9500
Angelus S.A.	9458	Matrix German Portfolio No 1 Munster S.à r.l.	9501
Ast Rein S.A.	9475	Matrix St-Laurent-de-Mure S.à.r.l.	9496
ATAG Asset Management (Luxembourg) S.A.	9485	Merrill Lynch Equity S.à r.l.	9496
Athena Consulting S.A.	9486	Merrill Lynch Equity S.à r.l.	9495
AVPTGLOBAL-IP S.à r.l.	9482	Mittelmeer S.A.	9496
Azelis S.A.	9482	Molycorp Luxembourg Holdings S.à r.l. ..	9499
Azure Investments Europe S.A.	9486	Munich LBS 160 S.à.r.l.	9500
Azure Investments S.A.	9487	Munich LBS 160 S.à.r.l.	9500
BAS Investment S.A.	9487	Mures Holdings S.à r.l.	9499
Bayside Financing S.à r.l.	9490	Norden Winde S.A.	9458
Cami S.à r.l.	9492	NORTH TRADING PRIVATE S.A., société de gestion de patrimoine familial	9479
Cap Sim Management S.A.	9487	OCTOPUS FINANCE PRIVATE S.A., société de gestion de patrimoine familial	9480
CEGIMO société civile immobilière	9496	Panattoni Europe S.à r.l.	9500
DWPT Deutsche Wertpapieretruhand GmbH	9473	Pinna Nobilis S.A.	9501
Eurofund Properties Corp. S.A.	9490	S.A. GESPAT (Gestion Patrimoine)	9504
Eventus Management Partners S.A.	9473	Shannon S.à r.l.	9481
F.C. Luxembourg	9465	Société de Participations François Muller	9481
FINIMPEX S.A., société de gestion de patrimoine familial	9474	Suisscourtage Luxembourg S.A.	9473
Francap S.à r.l.	9491	Tasa Finance Lux S.à.r.l.	9479
GATINVEST S.A., société de gestion de patrimoine familial	9474	T.I. Finitions S.à r.l.	9479
Happy-Sandwich, S.à r.l.	9491	TMF Participations S.à.r.l.	9480
INM Holdings Luxembourg S.à r.l.	9474	Varick Investments S.à r.l.	9463
Intellectual Trade Cy Holding S.A. - SPF	9491	Vat Group International S.A.	9464
INVESCO Management S.A.	9492	Vista Properties SA	9465
Itaca S.à r.l.	9495	VNF Investments S.à r.l.	9464
LABRIS S.A.- société de gestion de patrimoine familial	9478	Vyiril	9464
Loutiag S.A.	9499	Zimmer Luxembourg S.à r.l.	9465

Angelus S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 15, rue Beatrix de Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 134.513.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le douze décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Madame Samira DIABI, née à Oujda (Maroc) le 22 juillet 1973, demeurant à L-1225 Luxembourg, 15, rue Beatrix de Bourbon,

ci-après dénommée «le comparant».

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I. - Que la société anonyme «ANGELUS S.A.», établie et ayant son siège social à L-1225 Luxembourg, 15, rue Beatrix de Bourbon, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 134513, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 14 décembre 2007, publié au Mémorial C numéro 135 du 17 janvier 2008.

II. - Que le capital social de la société anonyme «ANGELUS S.A.», pré-qualifiée, s'élève actuellement à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), représenté par TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-) chacune, entièrement libérées.

III. - Que le comparant en sa qualité d'actionnaire unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société anonyme «ANGELUS S.A.».

IV. - Que le comparant est propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant d'actionnaire unique, il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société, celle-ci ayant cessé d'exister;

V. - Que le comparant déclare que les dettes connues ont été payées et qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute, et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI. - Que décharge pleine et entière est accordée aux organes sociaux de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII. - Qu'il a été procédé à l'annulation des titres au porteur, le tout en présence du notaire instrumentant.

VIII. - Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au L-1225 Luxembourg, 15, rue Beatrix de Bourbon.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Diabi, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16685. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 17 décembre 2012.

Référence de publication: 2012163794/43.

(120216784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Norden Winde S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3961 Ehlinge, 51, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 173.417.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le douze novembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1) La société à responsabilité limitée "A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée", ayant son siège social à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 127.330,

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique)

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 octobre 2012.

2) Madame Ingrid HOOLANTS, administrateur de sociétés, née à Vilvorde (Belgique), le 28 novembre 1968, demeurant professionnellement à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains,

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Jean-Marie WEBER, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 octobre 2012.

Les prédites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, ici représentées comme dit ci-dessus, ont requis le notaire soussigné de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "NORDEN WYNDE S.A."

Art. 2. Le siège social est établi à Ehlinge.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs mobilières de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut procéder à l'achat, la détention et la gestion de brevets, marques, licences, et de façon générale, tous autres éléments de propriété intellectuelle dont elle pourra ensuite concéder l'usage par voie de licences, sous-licences ou tout autre contrat approprié.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter et emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles et commerciales liées directement ou indirectement à son objet.

Elle peut avoir un établissement commercial ouvert au public.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 5. Le capital social est fixé à un million cinq cent mille euros (€ 1.500.000.-), représenté par mille cinq cents (1.500) actions d'une valeur nominale de mille euros (€ 1.000.-) chacune.

Les actions sont au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, des droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue propriété sera déterminée par la valeur de la pleine propriété des actions et par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue propriété conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 5bis. - Restrictions à la cession des actions.

(i) Cessions entre vifs

Les actionnaires ne pourront céder à un tiers les actions de la société qu'ils détiennent, que dans les conditions prévues au présent article. Il est néanmoins précisé que les cessions entre actionnaires sont libres. Les actionnaires disposent d'un droit de préemption sur les actions.

Ainsi, tout actionnaire (l'"Actionnaire Cédant") souhaitant effectuer une cession de tout ou partie des actions qu'il détient dans la société, à un tiers non actionnaire, devra au préalable fournir à tout autre actionnaire (le "Bénéficiaire") une notification écrite qui devra identifier spécifiquement (i) le nombre et la catégorie des actions concernées (les "Actions Offertes"), (ii) l'identité précise du ou des tiers non actionnaire(s) à qui il entend céder les actions (le "Tiers"), (iii) le prix unitaire par action convenu avec ce ou ces Tiers ou, en cas d'échange, d'apport ou de toute autre opération de même nature, la valeur unitaire des actions retenue pour la réalisation de l'opération et (iv) les conditions et modalités de la cession.

La délivrance de la notification constitue une offre de vendre en priorité les Actions Offertes au Bénéficiaire aux mêmes prix et conditions que ceux proposés par le Tiers à l'Actionnaire Cédant. L'Actionnaire Cédant sera et restera lié par cette offre pour une période irrévocable de 90 jours calendrier (la "Durée de l'Offre de Cession"). A tout moment au cours de cette période, le Bénéficiaire pourra informer l'Actionnaire Cédant de son intention d'acquérir ou non les Actions Offertes, étant entendu que l'acquisition des Actions Offertes devra se faire aux mêmes prix et conditions que ceux offerts par le Tiers à l'Actionnaire Cédant.

Le Bénéficiaire peut d'une manière discrétionnaire décider de ne pas utiliser le droit de préemption. Le Bénéficiaire le notifiera alors par écrit recommandé à l'Actionnaire Cédant.

Si le Bénéficiaire désire exercer son droit de préemption, il devra notifier par écrit recommandé à l'Actionnaire Cédant sa volonté d'acquérir tout ou partie des Actions Offertes.

Lorsque le Bénéficiaire informe par écrit l'Actionnaire Cédant de sa volonté d'acquérir tout ou partie des Actions Offertes, il devient irrévocablement tenu d'acquérir ces actions et l'Actionnaire Cédant est alors irrévocablement tenu de les lui céder aux mêmes prix et conditions que ceux proposés par le Tiers à l'Actionnaire Cédant.

Le Bénéficiaire sera tenu de s'acquitter du prix de cession des actions et la cession sera régularisée au profit du Bénéficiaire, dans les formes légales et statutaires, dans un délai de 15 jours calendrier à compter de l'expiration de la Durée de l'Offre de Cession.

La partie des Actions Offertes qui n'aura pas été préemptée par le Bénéficiaire, à l'expiration de la Durée de l'Offre de Cession, pourra être cédée par l'Actionnaire Cédant au Tiers, aux prix et conditions proposés par ce Tiers à l'Actionnaire Cédant.

L'Actionnaire Cédant informe le conseil d'administration et le Bénéficiaire au plus tard dans les cinq jours calendrier de tout transfert à un Tiers effectué conformément au présent article 5bis.

Toute cession d'actions au profit de tout Tiers qui interviendrait sans que tout autre actionnaire ait été mis en mesure d'exercer son droit de préemption, conformément au présent article 5bis (i), sera nulle de plein droit et ne sera opposable ni aux autres actionnaires, ni à la société.

En cas de transfert d'actions entre les actionnaires, les actions cédées feront automatiquement partie de la catégorie d'actions détenue par l'Actionnaire cessionnaire.

(ii) Cessions à cause de décès

Les héritiers et légataires d'actions de la société peuvent rester actionnaires pour autant qu'ils soient acceptés en tant qu'actionnaire par tous les autres actionnaires, et ce pour la totalité des actions qui leurs sont échues suite à l'héritage.

Le conseil d'administration convoquera à cette fin, dans le mois à partir du moment où il a pris connaissance du décès de l'actionnaire, une assemblée générale extraordinaire en vue de délibérer sur ladite acceptation. Cette assemblée générale ne peut délibérer qu'à condition que tous les actionnaires (autres que les actionnaires-héritiers/légataires) soient présents ou représentés.

Dans le cas où - à défaut d'une décision unanime des autres actionnaires - un, plusieurs ou tous les héritiers ou légataires ne sont pas acceptés en tant qu'actionnaires avec la totalité de leurs actions, les actionnaires qui ont voté contre leur

acceptation, doivent dans les trois mois à compter de la date de la décision de l'assemblée générale extraordinaire racheter les actions dont la cession a été refusée et ce proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent déjà, sauf s'ils s'accordent sur une autre répartition.

Le prix d'achat sera déterminé par un expert désigné de commun accord par les héritiers et/ou légataires et les actionnaires obligés à l'achat, sauf en cas d'accord sur le prix d'achat. L'expert doit fixer le prix dans les 30 jours de sa désignation. S'il n'y a pas d'accord sur un expert, celui-ci sera désigné par le tribunal compétent statuant comme en référé. Les frais de désignation de l'expert seront supportés par les actionnaires obligés à l'achat.

Si l'achat des actions dont le transfert a été refusé n'a pas lieu dans le délai de trois mois décrit supra, les héritiers et/ou légataires des actions demeureront irrévocablement actionnaires de la société.

Pour tout ce que les statuts n'auraient pas prévu, il est renvoyé aux dispositions légales en la matière.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, personnels, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Lorsque la société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur.

En cas de pluralité d'administrateurs, la société est engagée par la signature conjointe d'un administrateur avec pouvoir de signature de catégorie A et d'un administrateur avec pouvoir de signature de catégorie B.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.
Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit, tel qu'indiqué dans la convocation, le deuxième mardi du mois de juin à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée extraordinaire tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 18, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012 et par dérogation à l'article 15, la première assemblée annuelle se tiendra en 2013.

Souscription

Les mille cinq cents (1.500) actions ont été souscrites comme suit:

1. - La société "A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée", préqualifiée, mille quatre cent soixante-dix actions	1.470
2. Madame Ingrid HOOLANTS, préqualifiée, trente actions	30
TOTAL: MILLE CINQ CENTS ACTIONS	1.500

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que le montant d'un million cinq cent mille euros (€ 1.500.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à deux mille six cents euros (€ 2.600.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, l'actionnaire représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale et a pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1) L'assemblée décide de nommer un (1) administrateur de catégorie A, à savoir:

Madame Deirdre DOMEGAN, administrateur de sociétés, née à Brandon (Canada), le 18 novembre 1963, demeurant à B-1000 Bruxelles, rue des Riches Claires, 45.

2) L'assemblée décide de nommer deux (2) administrateurs de catégorie B, à savoir:

- La société à responsabilité limitée "A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée", préqualifiée.
- Madame Ingrid HOOLANTS, préqualifiée.

Madame Maryse Mouton, expert-comptable, née à Aye (Belgique), le 25 mai 1966, demeurant professionnellement à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains est désignée représentante permanente de la société "A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée" préqualifiée.

2) L'assemblée décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir:

Monsieur Paul JANSSENS, employé privé, né à Lier (Belgique), le 23 février 1963, demeurant à L-5692 Elvange, 2, rue des Prés.

3) Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de 2017.

4) Le siège de la société est fixé à L-3961 Ehlinge, 51, rue des Trois Cantons.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé : J.M.WEBER, A.WEBER.

Enregistré à Capellen, le 16 novembre 2012. Relation: CAP/2012/4420. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 30 novembre 2012.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2012163739/261.

(120215742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Varick Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 152.548.

- Par contrat de cession daté du 12 décembre 2012, Monsieur Stefano MARCIANO, résidant à 8 Bailey House, Coleridge Gardens, Londres, SW10ORG, a cédé 100 parts sociales de la société VARICK INVESTMENTS S.à r.l. à Monsieur Alessandro CAJRATI CRIVELLI, résidant à 419 Saint Cloud, Los Angeles, CA 9007730 (USA);

- Par contrat de cession daté du 12 décembre 2012, Monsieur Massimiliano SENISE, résidant à 23 Summer Place, Londres, SW73EG, a cédé 100 parts sociales de la société VARICK INVESTMENTS S.à r.l. à Monsieur Alessandro CAJRATI CRIVELLI, résidant à 419 Saint Cloud, Los Angeles, CA 9007730 (USA);

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VARICK INVESTMENT S.à r.l.

Société Européenne de Banque

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2012167336/19.

(120220842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Vat Group International S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 120.387.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE*Extrait*

Par jugement rendu en date du 13 décembre 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

VAT GROUP INTERNATIONAL S.A., dont le siège social à L-1611 Luxembourg, 65, Avenue de la Gare a été dénoncé en date du 6 mars 2012, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120387.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Nathalie WEBER-FRISCH, Avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 4 janvier 2013 au greffe de la VI^{ème} Chambre de ce Tribunal.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Maître Nathalie WEBER-FRISCH

Le liquidateur

1, rue Jean-Pierre Brasseur

L-1258 Luxembourg

Référence de publication: 2012167338/23.

(120220418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

VNF Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 173.503.

Il résulte de conventions de cession de parts sociales signées en date du 12/12/2012 que:

- Monsieur Federigo Cannizzaro di Belmontino a cédé 50 parts sociales de VNF Investments S.à r.l. à Monsieur Vasco Manuel Pacheco Couto, avec adresse à Rua Antero Quental, Casa n°18, Bairro Nelito Soares, Rangel, Luanda, Angola;

- Luxembourg International Consulting S.A. a cédé 50 parts sociales de VNF Investments S.à r.l. à Monsieur Pedro Gabriel Pacheco Couto, avec adresse à Rua Antero Quental, Casa n°18, Bairro Nelito Soares, Rangel, Luanda, Angola.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2012167348/17.

(120220244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

VyriL, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 112.240.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE*Extrait*

Par jugement rendu en date du 13 décembre 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

VYRIL S.A., dont le siège social à L-1611 Luxembourg, 65, Avenue de la Gare a été dénoncé en date du 10 mars 2009, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112240.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Nathalie WEBER-FRISCH, Avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 4 janvier 2013 au greffe de la VI^{ème} Chambre de ce Tribunal.

Luxembourg, le 13 décembre 2012.
Pour extrait conforme
Maître Nathalie WEBER-FRISCH
Le liquidateur
1, rue Jean-Pierre Brasseur
L-1258 Luxembourg

Référence de publication: 2012167351/23.

(120220419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Zimmer Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 96.226.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 26 octobre 2012

1. M. Jean-Christophe DAUPHIN a démissionné de son mandat de gérant.
2. M. Vincent COINTEPAS, administrateur de sociétés, né à Blois (France), le 16 juillet 1985, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.
3. La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants.

Luxembourg, le 20 décembre 2012.
Pour extrait sincère et conforme
Pour Zimmer Luxembourg S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012167385/17.

(120220445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

F.C. Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1368 Luxembourg, 3, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 173.561.

—
OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE

Il a été décidé l'ouverture d'une succursale de société de type Sarl ayant comme activité le commerce de produits cosmétiques. La dénomination de la société mère est Domi Service immatriculé le 17 Aout 2007 sous le numéro 499 636 397 R.C.S Pontoise avec comme numéro de gestion 2007B 02926 et comme adresse 4 rue Defresne Bast 95100 Argenteuil. La société est engagée par sa gérante Mme Colette KENGNE.

La dénomination de la succursale à Luxembourg: FC Luxembourg. Cette succursale est domiciliée à la maison de l'Afrique au 3, rue du Curé L-1368 Luxembourg. Comme gérante avec pouvoir d'engager la succursale à l'égard de tiers et la représenter en justice: Madame Colette KENGNE née le 23 Aout 1965 à Bandjoun (Cameroun) de nationalité camerounaise, demeurant 17 Rue de La Croix Moreau 75018 Paris.

Luxembourg, le 19 décembre 2012.

C. KENGNE.

Référence de publication: 2012167399/17.

(120219561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Vista Properties SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 173.436.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the third of December;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

The private limited liability company High Wealth Investments International S.à r.l., established and having its registered office in L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 154687

here represented by Ms. Aurélie SAUNIER, private employee, residing professionally in L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a public limited company ("société anonyme") which it deems to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies and notably by the law dated 25 August 2006 and by the present articles.

The Company exists under the name of "Vista Properties SA".

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.-EUR) represented by ONE THOUSAND (1,000) shares with a par value of THIRTY-ONE EURO (31.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owner option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III. - Management

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

In the case where the Company is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the composition of the Board of Directors may be limited to one member (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, its permanent representative shall be appointed or confirmed in compliance with the Law.

The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company.

Art. 9. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case if a managing director has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the managing director, but only within the limits of such power.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.

Art. 12. The company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the company.

If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Any general meeting shall be convened in compliance with the Law.

The general meeting shall be convened by means of the shareholders representing ten per cent (10 %) of the corporate capital.

In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Unless otherwise provided by Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

When the company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both

meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Title IV. - Supervision

Art. 13. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. - General meeting

Art. 14. The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the first Wednesday of June at 13.30 o'clock.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 15. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 16. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. - General provisions

Art. 18. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory provisions

1) The first business year shall begin on the date of incorporation of the company and shall end of the 31st of December 2012.

2) The first annual general meeting shall be held on 2013.

Subscription and Payment

The articles of the company thus having been established, the one thousand (1,000) shares have been subscribed by the sole shareholder, the company High Wealth Investments International S.ar.l., prenamed and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand Euros (1,000.- EUR).

Extraordinary general meeting

The aforementioned appearing persons, representing the totality of the subscribed capital and considering themselves as duly convoked, declare that they are meeting in an extraordinary general meeting and take the following resolutions by unanimity.

1. The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.

2. The following are appointed directors:

a) Mr. Jean-Luc CLAUSE, born in Dudelange (Grand Duchy of Luxembourg), on the 2nd of December 1969, residing professionally in L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse;

b) Mr. Cédric ANTOINE, born in Auxerre (France), on the 22nd of May 1982, residing professionally in L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse; and

c) Mr. Thomas PAILLARDON, born in Le Chesnay (France), on the 4th of August 1984, residing professionally in L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

3. Has been appointed statutory auditor:

The public limited company "DATA GRAPHIC SA", established and having its registered office in L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 42166.

4. The mandates of the directors and the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2017.

5. The registered office of the company is established in L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de Pétrusse.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trois décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée High Wealth Investments International S.à.r.l., établie et ayant son siège à L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 154687,

ici représentée par Mademoiselle Aurélie SAUNIER, employée privée, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, en vertu d'une procuration sous seing privé; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «Vista Properties SA».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (31.- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mercredi du mois de juin à 13.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2012.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2013.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les mille (1.000) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société High Wealth Investments International S.à.r.l., prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille euros (1.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants pré-mentionnés, représentant la totalité du capital social et se considérant comme étant valablement convoqués, déclarent se réunir en assemblée générale extraordinaire et prennent les résolutions suivantes à l'unanimité:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:
 - a) Monsieur Jean-Luc CLAUSE, né à Dudelange (Grand-Duché de Luxembourg), le 2 décembre 1969, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse;
 - b) Monsieur Cédric ANTOINE, né à Auxerre (France), le 22 mai 1982, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse; et
 - c) Monsieur Thomas PAILARDON, né à Le Chesnay (France), le 4 août 1984, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société anonyme "DATA GRAPHIC SA", établie et ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 42166.
4. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2017.
5. Le siège social de la société est fixé à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. SAUNIER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 décembre 2012. LAC/2012/58144. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société.

Luxembourg, le 13 décembre 2012.

Référence de publication: 2012163679/379.

(120215900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2012.

DWPT Deutsche Wertpapiertreuhand GmbH, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill.
R.C.S. Luxembourg B 149.127.

Die Gesellschafter der Gesellschaft haben folgende Veränderungen beschlossen:

1. Verlegung des Sitzes der Niederlassung Luxemburg, neue Adresse: 31, op der Heckmill, L-6783 Grevenmacher,
2. Einschreibung von Marcel van Leeuwen als Niederlassungsleiter,
3. Streichung von Axel Rohr als Niederlassungsleiter,
4. Streichung von Axel Rohr als Geschäftsführer,
5. Eintragung von Uwe Krusch als Prokurist

Grevenmacher, den 19.12.2012.

DWPT Deutsche Wertpapiertreuhand GmbH Niederlassung Luxemburg
Unterschrift

Référence de publication: 2012167402/17.

(120220363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Eventus Management Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 453, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 76.815.

Ausserordentliche Generalversammlung vom 13.12. 2012 Nummer 02/20/12

Im Jahre zweitausendundzwölf, den 13 December

Sind erschienen:

Die Verwaltungsratsmitglieder,

Frau Figen SEN, Angestellte, geboren in Kayseri (Türkei), am 12. November 1967, wohnhaft in D-10789 Berlin, Marburgerstrasse, 15,

Herr Bülent H. SEN, Diplom. Kaufmann, geboren in Ankara (Türkei), am 7. November 1969, wohnhaft in L-1941 Route de Longwy 453

Beschluss

Es wird einstimmig die Sitzverlegung des og. Gesellschaftes

Derzeit von

L-1948 Luxembourg, 17, rue Louis XIV,

nach

L-1941 Luxembourg, 453 route de Longwy

beschlossen

Figen Sen / Bülent Sen

Die Verwaltungsratsmitglieder

Référence de publication: 2012167405/24.

(120220745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Suisscourtage Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 136.536.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 4 décembre 2012

1. la démission de Monsieur Yves MANN de son mandat d'Administrateur est acceptée avec effet immédiat;
2. Madame Fabienne PIZZIO, Directeur financier, née le 26 novembre 1968 à Toulon, France, résidant professionnellement au 27, Avenue Princesse Grace, MC-98000 Monaco, est nommée Administrateur en remplacement de M. Yves MANN. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2017.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2012168386/13.

(120221701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

FINIMPEX S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 19.076.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63143, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société FINIMPEX S.A., société de gestion de patrimoine familial, société anonyme: Monsieur Cédric JAUQUET, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, avec effet au 05 décembre 2012, en remplacement de Monsieur Olivier LECLIPTEUR.

Luxembourg, le 18 DEC. 2012.

Pour: FINIMPEX S.A., société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2012167406/20.

(120220784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

GATINVEST S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 85.209.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur VALONS.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63143, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société GATINVEST S.A., société de gestion de patrimoine familial, société anonyme: Monsieur Cédric JAUQUET, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, avec effet au 05 décembre 2012, en remplacement de Monsieur Olivier LECLIPTEUR.

Luxembourg, le 18 DEC. 2012.

Pour: GATINVEST S.A., société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2012167407/20.

(120220978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

INM Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.339.900,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 123.844.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 12 Octobre 2012:

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Nomination de M. Eamonn O'Kennedy, résidant professionnellement au 83, Barton Road East, Churchtown, Dublin 14, Irlande, né le 13 Décembre 1972 à Tipperary, Irlande, avec effet au 5 Octobre 2012 et pour une durée indéterminée (en remplacement de M. Donal Buggy, démissionnaire).

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- Mr. Ian Kent

- Mr. Simon Barnes

- Mr. James Joseph Parkinson

- Mr. Eamonn O'Kennedy

- Mr. Robert Quinn

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012167411/23.

(120221053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Ast Rein S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6169 Eschweiler, rue de Beidweiler.

R.C.S. Luxembourg B 173.456.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausend und zwölf, am achtundzwanzigsten November.

Vor uns Notar Jean-Paul MEYERS mit Amtssitz zu Rambruch, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Die Aktiengesellschaft D.A.L. Holding S.A. SPF, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 17.995, mit Sitz in L-1273 Luxemburg, 19, rue de Bitburg, vertreten durch Herrn Gernot Kos, expert-comptable, geboren am 23. Januar 1970 in Eisenstadt (A), beruflich wohnhaft in L-1273 Luxemburg, 19, rue de Bitburg in seiner Eigenschaft als alleiniger Zeichnungsbevollmächtigter Administrateur-délégué.

Welcher Komparent, handelnd wie erwähnt, ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzungen einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden.

Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital

Art. 1. Es wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung „Ast Rein S.A.“ gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Eschweiler.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates oder des einzigen Verwalters kann der Gesellschaftssitz innerhalb der Gemeinde verlegt werden.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates oder des einzigen Verwalters können Niederlassungen, Filialen und Tochtergesellschaften, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Unbeschadet der Regeln des allgemeinen Rechtes betreffend die Kündigung von Verträgen, falls der Gesellschaftssitz auf Grund eines Vertrages mit Drittpersonen festgesetzt wurde, kann, durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates oder des einzigen Verwalters, der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde Luxemburg verlegt werden. Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Generalversammlung oder des alleinigen Aktionärs an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder von diesem Sitz mit dem Ausland durch außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Maßnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung an Dritte von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer errichtet.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Zweck, Garten- und Landschaftsbau und damit verbundene Dienstleistungen.

Die Gesellschaft hat weiterhin zum Zweck alle Operationen, welche direkt oder indirekt zum Erwerb führen von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an irgendwelchen Unternehmen, sowie die Verwaltung, Führung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Sie kann ihre Aktiva verwenden für die Schaffung, Verwaltung, Entwicklung, Verwertung und Liquidation eines Portfolios, das sich aus allen Arten von Wertpapieren und Patenten und Lizenzen zusammensetzt, sich beteiligen an der Gründung, Entwicklung und Kontrolle jedweden Unternehmens, sowie zum Erwerb von Wertpapieren und Patenten durch Einlagen, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption oder auf jede andere Art und Weise. Die Gesellschaft kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Übertragung, Austausch oder sonst wie realisieren, diese Wertpapiere und Patente auswerten.

Die Gesellschaft kann unter irgendwelcher Form leihen. Sie kann, im Rahmen des Gesetzes vom 10. August 1915, an alle Gesellschaften der Gruppe oder an alle Aktionäre, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüsse oder Garantien gewähren.

Die Gesellschaft wird alle Maßnahmen zur Wahrung ihrer Rechte ergreifen und jede Art von Geschäften abschließen, die mit ihrem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt verbunden sind oder diesen fördern.

Art. 5. Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt 31.000 € (einunddreißig tausend Euro) eingeteilt in 100 (einhundert) Aktien mit einem Nominalwert von je 310 € (dreihundertzehn Euro).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das genehmigte und das gezeichnete Gesellschaftskapital können erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Der Verwaltungsrat ist im besonderen ermächtigt, neue Aktien auszugeben, ohne dabei den alten Aktionären ein Vorzugsrecht einzuräumen.

Der Verwaltungsrat kann jedes Verwaltungsratsmitglied, Direktor, Prokurist oder jede andere ordnungsgemäß bevollmächtigte Person beauftragen, die Zeichnungen der neu auszugebenden Aktien und die Zahlung für die Aktien, welche die ganze oder teilweise Kapitalerhöhung darstellen, entgegenzunehmen.

Nach jeder durch den Verwaltungsrat durchgeführten und rechtmäßig beurkundeten Kapitalerhöhung ist dieser Artikel automatisch anzupassen.

Der Verwaltungsrat ist außerdem ermächtigt Anleihen auszugeben, sei es in Form einfacher Anleihen, von Optionsanleihen oder von Wandelanleihen, sei es in Form von Inhaberoobligationen oder in anderer Form, unter welcher Bezeichnung auch immer und zahlbar in jeder Währung, jedoch mit der Maßgabe, dass die Ausgabe von Wandelobligationen oder Optionsanleihen nur im Rahmen des oben genannten genehmigten Kapitals sowie in Übereinstimmung mit den gesetzlichen Vorschriften über die Schaffung eines genehmigten Kapitals und insbesondere des Artikels 32-4 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfolgen kann.

Der Verwaltungsrat bestimmt die Art, den Preis, den Zinssatz, die Ausgabe- und Rückzahlungsbedingungen, sowie alle anderen Bedingungen im Zusammenhang mit dieser Ausgabe.

Ein Register bezüglich der auf den Namen laufenden Schuldverschreibungen wird am Gesellschaftssitz geführt.

Verwaltung - Überwachung

Art. 6. Wenn und solange ein Aktionär alle Aktien besitzt, kann die Gesellschaft durch einen einzigen Verwalter verwaltet wurde, der kein Aktionär sein muss, welcher von dem alleinigen Aktionär für eine Dauer ernannt wird, die sechs Jahre nicht überschreiten darf, und der von dem alleinigen Aktionär jederzeit abberufen werden kann.

Wenn und solange zwei oder mehrere Aktionäre alle Aktien besitzen, wird die Gesellschaft durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen, welche von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt werden, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Wird die Stelle eines von der Generalversammlung bestellten Verwaltungsratsmitgliedes frei, können die so ernannten verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder, das frei gewordene Amt vorläufig besetzen. In diesem Fall erfolgt die endgültige Wahl durch die nächste Generalversammlung.

Art. 7. Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden übernimmt das vom Verwaltungsrat bestimmte Mitglied dessen Aufgabe.

Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur einen Kollegen vertreten kann.

Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme zu den Tagungsordnungspunkten per Brief, Faksimile, Video- oder Telefonkonferenz in der vom Gesetz vorgesehene Form abgeben.

Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratsitzung gefasster Beschluss.

Art. 8. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen. Bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Art. 9. Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben.

Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

Art. 10. Der einzige Verwalter oder der Verwaltungsrat hat die weitest gehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten. Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz vom 10. August 1915 und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist.

Art. 11. Der einzige Verwalter oder der Verwaltungsrat kann Dritten oder seinen Mitgliedern, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen.

Art. 12. Die Gesellschaft wird nach außen verpflichtet durch die Einzelunterschrift des einzigen Verwalters oder durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Delegierten. Im laufenden Verkehr mit den Behörden wird die Gesellschaft durch die Einzelunterschrift eines Verwalters des Verwaltungsrates rechtsgültig vertreten.

Art. 13. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von dem alleinigen Aktionär oder von der Generalversammlung ernannte Kommissare überwacht, welche nicht Aktionäre sein müssen, die ihre Zahl und ihre Vergütung festlegt. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Die Dauer der Amtszeit der Kommissare wird von dem alleinigen Aktionär oder von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann sechs Jahre nicht überschreiten jedoch danach erneuert werden.

Generalversammlung

Art. 14. Wenn und solange ein Aktionär alle Aktien besitzt, hat dieser alle Befugnisse der Generalversammlung und fasst seine Beschlüsse schriftlich.

Im Falle einer Vielzahl von Aktionären, vertritt die Generalversammlung alle Aktionäre. Sie hat die weitest gehenden Vollmachten, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden.

Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäß den Bestimmungen des Gesetzes.

Art. 15. Die jährliche Generalversammlung tritt in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am letzten Montag im Monat Juni um 10.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Arbeitstag statt.

Art. 16. Der einzige Verwalter oder der Verwaltungsrat oder der(die) Kommissar(e) können eine außerordentliche Generalversammlung einberufen. Sie muss einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens 10% des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

Art. 17. Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme.

Die Gesellschaft wird nur einen Inhaber pro Aktie anerkennen; für den Fall, wo eine Aktie mehreren Personen gehört, hat die Gesellschaft das Recht, die Ausübung aller Verfügungsrechte, welche dieser Aktie anhaften, zu suspendieren, und zwar solange bis der Gesellschaft gegenüber ein einziger Eigentümer ernannt wird.

Geschäftsjahr - Gewinnverteilung

Art. 18. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember jeden Jahres.

Der einzige Verwalter oder Verwaltungsrat erstellt den Jahresabschluss, wie gesetzlich vorgeschrieben.

Er legt diesen, mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft, spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung, den Kommissaren zur Einsicht vor.

Art. 19. Vom Nettogewinn des Geschäftsjahres sind mindestens 5% für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Unter Beachtung der diesbezüglichen gesetzlichen Vorschriften kann der einzige Verwalter oder der Verwaltungsrat Vorschussdividenden zahlen.

Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Auflösung - Liquidation

Art. 20. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

Allgemeine Bestimmung

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gesellschafter auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf die späteren Änderungen.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2012.

Die erste Generalversammlung findet im Jahr 2013 statt.

Die ersten Verwaltungsratsmitglieder und der (die) erste(n) Kommissar(e) werden von der außerordentlichen Gesellschafterversammlung ernannt, die sofort nach der Gründung abgehalten wird.

Kapitalzeichnung

Die 100 (einhundert) Aktien wurden durch den alleinigen Aktionär:

D.A.L. Holding S.A. SPF, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 17.995, mit Sitz in L-1273 Luxemburg, 19, rue de Bitburg, vertreten durch Herrn Gernot Kos, Expert - comptable, geboren am 23. Januar 1970 in Eisenstadt (A), beruflich wohnhaft in L-1273 Luxemburg, 19, rue de Bitbourg, gezeichnet.

Alle Aktien wurden in bar voll eingezahlt, so dass der Betrag von EUR 31.000 (einunddreißig tausend Euro) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, sowie auf die späteren Änderungen erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen schätzungsweise 1.100 EUR.

Beschlüsse des Alleinigen Aktionärs

Der vorgenannte alleinige Aktionär, vertreten wie vorerwähnt, welcher das gesamte Gesellschaftskapital darstellt, hat alsdann folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Zum einzigen Verwalter bis zur Generalversammlung, die über die Bilanz des ersten Geschäftsjahres befindet, wird mit den in Artikel 12 der Satzungen festgesetzten Befugnissen ernannt:

Herr Pawel STOJANOWSKI, Angestellter, geboren am 18. Juni 1978 in Gorzów Wilk. (POLEN), wohnhaft in D-54666 Irrel (DEUTSCHLAND), 36, Karthausstrasse.

Zweiter Beschluss

Zum Kommissar bis zur Generalversammlung, die über die Bilanz des ersten Geschäftsjahres befindet, wird ernannt: G.T. Fiduciaires S.A., Société Anonyme, R.C.S. Luxembourg B 121.820 mit Sitz in L-1273 Luxemburg, 19, rue de Bitbourg.

Dritter Beschluss

Die Gesellschaft hat ihren Gesellschaftssitz in L-6169 Eschweiler, rue de Beidweiler.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an der Komparent, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Kos, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 30 novembre 2012. Relation: RED/2012/1608. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Kirsch.

AUSFERTIGUNG GEMÄSS GLEICHLAUTENDER URKUNDE Ausgefertigt auf Normalpapier zwecks Eintragung beim Gesellschaftsregister und Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, den 3. Dezember 2012.

J.-P. MEYERS.

Référence de publication: 2012163772/196.

(120216318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

LABRIS S.A.- société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 97.852.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur VALONS.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63143, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné

comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société LABRIS S.A.- société de gestion de patrimoine familial, société anonyme: Monsieur Cédric JAUQUET, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, avec effet au 05 décembre 2012, en remplacement de Monsieur Olivier LECLIPTEUR.

Luxembourg, le 18 DEC. 2012.

Pour: LABRIS S.A.- société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2012167417/20.

(120220967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

NORTH TRADING PRIVATE S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 155.637.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur VALONS.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63143, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société NORTH TRADING PRIVATE S.A., société de gestion de patrimoine familial, société anonyme: Monsieur Cédric JAUQUET, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, avec effet au 05 décembre 2012, en remplacement de Monsieur Olivier LECLIPTEUR.

Luxembourg, le 18 DEC. 2012.

Pour: NORTH TRADING PRIVATE S.A., société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2012167430/20.

(120220980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

T.I. Finitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8140 Bridel, 88C, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 85.746.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/12/2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2012168393/12.

(120221599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Tasa Finance Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.231.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 79.439.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des associés du 5 décembre 2012

Les mandats des gérants venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clos au 30 juin 2015 comme suit:

Conseil de gérance:

MM. Dominique Audia, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, gérant;

Armand De Biase, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, gérant;

Leonardo Mocchi, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, gérant;

Le mandat du réviseur d'entreprises venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clos au 30 juin 2013 comme suit:

Réviseur d'entreprises:

Ernst & Young, 7 Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2012168405/27.

(120221901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

TMF Participations S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 79.495.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 12 novembre 2012, l'actionnaire a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Paul van Baarle effectif au 12 novembre 2012.

- Nomination de Monsieur Franciscus Willem Josephine Johannes Welman, né le 21 septembre 1963 à Heerlen, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, effectif au 12 novembre 2012, en tant que Gérant de la société, pour une période qui viendra à échéance à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

- Renouvellement du mandat de Monsieur Robert Jan Schol, Monsieur Jorge Pérez Lozano, Madame Polyxeni Kotoula et Madame Thérèse F.C. Wijnen en tant que gérant de la société pour une nouvelle période qui viendra à échéance à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Pour la Société

Polyxeni Kotoula

Gérant

Référence de publication: 2012168420/21.

(120221919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

OCTOPUS FINANCE PRIVATE S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 160.572.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63143, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société OCTOPUS FINANCE PRIVATE S.A., société de gestion de patrimoine familial, société anonyme: Monsieur Cédric JAUQUET, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, avec effet au 05 décembre 2012, en remplacement de Monsieur Olivier LECLIPTEUR.

Luxembourg, le 18 DEC. 2012.

Pour: OCTOPUS FINANCE PRIVATE S.A., société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2012167432/20.

(120220774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Shannon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 126.619.497,00.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 162.792.

—
EXTRAIT

Le conseil de gérance de la Société a pris note par résolution spécifique en date du 20 décembre 2012 la modification de la participation dans la Société suite au transfert de 126.619.497 (cent-vingt six millions six cent dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept) parts sociales de la Société à PAVONE SICAV-FIS, une société anonyme de droit luxembourgeois existant sous la forme d'une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé, ayant son siège social sis au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156535.

Il en résulte que la participation de la Société est désormais répartie de façon suivante:

- PAVONE SICAV-FIS qui détient la totalité du capital social, savoir 126.619.497 (cent-vingt six millions six cent dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept) parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012167435/22.

(120220823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Société de Participations François Muller, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 260.475,32.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 31, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 19.463.

—
EXTRAIT

Depuis le 26 juillet 2011, le capital social de la Société est de 260.475,32 €, représenté par 1.096 parts sociales, actuellement détenues comme suit:

- Madame Germaine Meder, veuve du sieur François Muller, demeurant au 31, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, détient:

529 parts sociales de la Société en usufruit,

- Monsieur André Kerschen, demeurant au 8, rue d'Orange, L-2267 Luxembourg, détient:

567 parts sociales de la Société en pleine propriété, et

527 parts sociales de la Société en nue propriété,

- Monsieur Eric Kerschen demeurant au 81, avenue Gaston Diederich, L-1420 Luxembourg, détient 1 part sociale de la Société en nue-propiété,

- Monsieur Philippe Kerschen, demeurant au 8, rue d'Orange, L-2267 Luxembourg, détient 1 part sociale en nue-propiété.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Pour la société

Pour Me Jean Hoss empêché

Me Max Becker

Référence de publication: 2012167436/25.

(120221307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Azelis S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 48.595.395,00.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 129.324.

—
Extrait des résolutions du 18 Juillet 2012, du 18 Octobre 2012 et du 27 Novembre 2012

Ont été nommés en tant qu'administrateurs:

- Mr Robert Van Goethem ayant pour adresse professionnelle 277 Prins Van Oranjelaan, 1180 Brussels, Belgique, en remplacement de Mr Sven Weise;

- Mr Menno Antal ayant pour adresse professionnelle Amstel 83, 1018 EK Amsterdam, the Netherlands, en remplacement de Mr Kenneth Robert Beaty;

- Mr Hans-Joachim Müller ayant pour adresse professionnelle Am Hochwald 19, 82319 Starnberg, Allemagne, en remplacement de Mr Joris Copppe;

- Mr Martin Hollenhorst ayant pour adresse professionnelle Gudrunweg 6, 65193 Wiesbaden, en remplacement de Mr Alan Peterson.

Les mandats des nouveaux administrateurs iront jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 Décembre 2012.

Pour Azelis S.A.

Antoine Clauzel

Administrateur

Référence de publication: 2012167466/25.

(120222286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

AVPTGLOBAL-IP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 173.489.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le onze décembre.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU:

Madame Diane Maria SHAWE, née le 6 mars 1961 à Dudley (Royaume-Uni), demeurant à UK-W10 6JE Londres, au 105 Cambridge Gardens, Royaume-Uni (ci-après la «Comparante» ou l'«Associée unique»),

ici représentée par Monsieur Joé HEMES, comptable, né le 22 décembre 1984 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée à lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le notaire instrumentant et le mandataire de la Comparante, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle Comparante a requis le notaire instrumentant de documenter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle entend constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société») et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société a pour objet l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, brevets de toute origine, de droits d'auteur sur des logiciels informatiques, de marques de fabrication ou de commerce, de noms de domaine, de dessins et modèles, de participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra notamment faire toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle a encore pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de son patrimoine immobilier, ainsi que toutes opérations commerciales, industrielles ou financières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social de la Société et ce, tant à Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination «AVPTGLOBAL-IP S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Diekirch.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles à des tiers que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés.

Le(s) gérant(s) est/sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces mandataires, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient.

Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été toutes souscrites par:

Madame Diane Maria SHAWE, pré-qualifiée	100 parts sociales
TOTAL	100 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence au jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2013.

Frais

Le Comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE EUROS (1.000.- EUR).

Décisions de l'associée unique

1) La Société est administrée par le gérant suivant: Madame Diane Maria SHAWE, pré-qualifiée.

La Société sera engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la Comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, qualité et demeure, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. HEMES, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 12 décembre 2012. Relation: MER/2012/2888. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. MULLER.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 décembre 2012.

Référence de publication: 2012163821/126.

(120217353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Almat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 91.689.

DISSOLUTION

Extrait du procès-verbal de l'actionnaire unique du 20 décembre 2012

L'actionnaire unique a, entre autres, adopté les résolutions suivantes:

1) L'actionnaire unique décide de conserver les livres au domicile privé du liquidateur à B-4780 St.Vith/Recht, Weiherstraße 8, et ce au moins pour une durée quinquennale.

2) L'actionnaire unique déclare closes les opérations de liquidation et vouloir procéder à la dissolution de la société en déclarant par ailleurs:

- que la société n'a plus d'activités;
- que la société est et demeure dissoute à partir d'aujourd'hui.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 20 décembre 2012.

Pour ALMAT S.A.

Société anonyme

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2012167491/21.

(120221658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

AC4 Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 124.575.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012167475/10.

(120221722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

ATAG Asset Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 45.008.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société ATAG ASSET MANAGEMENT (Luxembourg) S.A. – EN LIQUIDATION, tenue à Luxembourg en date du 19 décembre 2012 que l'Actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1) La liquidation de la société a été clôturée;

2) Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers et aux actionnaires qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation sont déposés au même siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Pour le Liquidateur

Un mandataire

Référence de publication: 2012167513/20.

(120221855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Athena Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 76.224.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 octobre 2012

- Il est décidé de reconduire les mandats d'administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'année 2013:

Administrateur de catégorie A:

* Monsieur Roger CAURLA, maître en droit, né le 30 octobre 1955 à L-Esch-sur-Alzette, demeurant professionnellement 3, place Dargent, L-1413 Luxembourg.

* Monsieur Filippo COMPARETTO, expert-comptable, né le 12 avril 1973 à I-Vicari, demeurant professionnellement 11, rue Béatrix de Bourbon, L-1225 Luxembourg.

* Monsieur Giovanni PONTI, directeur, né le 2 août 1960 à I-Varese, demeurant 53, Janackovo Nabrezi, CZ-15000 Praga 5

Administrateur de catégorie B:

* Monsieur Gaston SCHOUX, directeur, né le 24 février 1949 à L-Differdange, demeurant professionnellement 9, rue Gabriel Lippman, L-5365 Münsbach;

* Monsieur Gianfranco IMPERATO, né le 1^{er} juillet 1964 à I-Genova, demeurant 50, Via Collina D'Oro, CH-6926 Montagnola.

- Il est décidé de reconduire comme commissaire aux comptes la société Services Fiduciaires du Luxembourg S.à r.l. avec siège social au 11, rue Béatrix de Bourbon L-1225 Luxembourg, inscrite au RCS Luxembourg B 105.346, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'année 2013.

Certifié sincère et conforme

Pour ATHENA CONSULTING S.A.

FIDECO LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2012167514/27.

(120222547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Azure Investments Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 129.857.

—
Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 26 septembre 2012 que:

- les mandats des administrateurs sortants, à savoir:

* M. Yves DESCHENAUX, administrateur de sociétés, Président du Conseil d'Administration, demeurant au 19, rue de Crécy, L-1364 Luxembourg,

* Mme Geneviève BLAUFEN-ARENDE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

* M. Helmut BOBBE, administrateur de sociétés, également Administrateur-délégué, avec adresse professionnelle au 15, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg,

* M. Graeme WITTS, expert-comptable, demeurant au L'Hermitage, Les Varines, JE2 7SB St Saviour, Jersey, Channel Islands,

- ainsi que celui du commissaire aux comptes sortant, M. Marco RIES, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

ont été reconduits jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

Par ailleurs, il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 26 septembre 2012 que M. Helmut BOBBE a été confirmé dans sa fonction d'Administrateur-délégué pour une nouvelle période de six ans.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2012167527/24.

(120222049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Azure Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.
R.C.S. Luxembourg B 129.870.

Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 26 septembre 2012 que:

- les mandats des administrateurs sortants, à savoir:

* M. Yves DESCHENAUX, administrateur de sociétés, Président du Conseil d'Administration, demeurant au 19, rue de Crécy, L-1364 Luxembourg,

* Mme Geneviève BLAUEN-ARENDT, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

* M. Helmut BOBBE, administrateur de sociétés, également Administrateur-délégué, avec adresse professionnelle au 15, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg,

* M. Graeme WITTS, expert-comptable, demeurant au L'Hermitage, Les Varines, JE2 7SB St Saviour, Jersey, Channel Islands,

- ainsi que celui du commissaire aux comptes sortant, M. Marco RIES, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

ont été reconduits jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

Par ailleurs, il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 26 septembre 2012 que M. Helmut BOBBE a été confirmé dans sa fonction d'Administrateur-délégué pour une nouvelle période de six ans.

Pour extrait conforme
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2012167528/24.

(120222048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

BAS Investment S.A., Société Anonyme,

(anc. Cap Sim Management S.A.).

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 147.282.

In the year two thousand and twelve, on the fourth of December.

Before Us Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholder(s) of Cap Sim Management S.A., having its registered office at L-1331 Luxembourg, 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 147.282 (NIN 2009 2213 650),

incorporated by deed of the notary Henri HELLINCKX, residing in Luxembourg, on the 29th of June 2009, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1590 of August 18, 2009, and which articles of incorporation have been amended by deed of the notary Martine SCHAEFFER, residing in Luxembourg, on the 4th of February 2011, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 920 of May 6, 2011.

The corporate capital is set at thirty-one thousand Euro (€ 31.000.-), represented by thirty-one thousand (31.000) shares with a par value of one Euro (€ 1.-) each.

The Meeting is chaired by Mr. Jean Martin STOFFEL, maître de sciences en gestion, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The chairman appointed as secretary Mrs. Sarah LOBO, master of commerce, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

and the Meeting elected as scrutineer Mrs. Virginie DERAIS, private employee, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The chairman declared and requested the notary to act that:

I. The shareholder(s) represented and the numbers of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxy will be registered with the present deed.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are represented at the Meeting so that the Meeting can validly decide on all the items of its agenda.

I. The agenda of the Meeting is the following:

1.- Change of the company's name into BAS Investment S.A. and subsequent amendment of article 1 of the articles of incorporation to give it the following reading:

" **Art. 1. Form, Name.** There exists a company in the form of a société anonyme, under the name of BAS Investment S.A. (the "Company"), which will be governed by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the "Law") as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles")."

2.- Amendment of article 3 of the articles of incorporation to give it the following reading:

" **Art. 3. Object.** The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licenses, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company may borrow under any form whatsoever, through the issue of public or private loans or bonds, whether interest bearing or profit sharing.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above."

3.- Miscellaneous

II. The Meeting unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolved to change the company's name into BAS Investment S.A. and therefore to amend article 1 of the articles of incorporation to give it the following reading:

" **Art. 1. Form, Name.** There exists a company in the form of a société anonyme, under the name of BAS Investment S.A. (the "Company"), which will be governed by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the "Law") as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles")."

Second resolution

The Meeting resolved to amend article 3 of the articles of incorporation to give it the following reading:

" **Art. 3. Object.** The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licenses, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company may borrow under any form whatsoever, through the issue of public or private loans or bonds, whether interest bearing or profit sharing.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above."

There being no further business before the Meeting, the same was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg. On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their Surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the office signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille douze, le quatre décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaire(s) de Cap Sim Management S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 147.282 (NIN 2009 2213 650),

constituée suivant acte reçu par le notaire Henri HELLINCKX, de résidence à Luxembourg, en date du 29 juin 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1590 du 18 août 2009, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 4 février 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 920 du 6 mai 2011.

Le capital social est fixé à trente-et-un mille Euros (€ 31.000.-), représenté par trente-et-un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1.-) chacune.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Martin STOFFEL, maître de sciences en gestion, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sarah LOBO, master of commerce, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Virginie DERAÏNS, employée privée, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que l'(es) actionnaire(s) représenté(s) et le nombre d'actions qu'il(s) détient/détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que la(es) procuration(s), restera(ont) annexée(s) au présent acte pour être soumise(s) avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des actions en circulation est représentée à l'Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Changement de la dénomination sociale de la société en BAS Investment S.A. avec modification afférente de l'article 1 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. Forme, Dénomination.** Il existe une société constituée sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de BAS Investment S.A. (la «Société»), laquelle sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi») ainsi que par les présents statuts (ci-après les «Statuts»)."

2.- Modification de l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3. Objet.** La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut emprunter sous toutes les formes, soit par l'émission d'emprunts ou de financements publics ou privés, avec intérêts ou par participation aux profits

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement."

3.- Divers.

IV. Que l'Assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société en BAS Investment S.A. et par conséquent de modifier l'article 1 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. Forme, Dénomination.** Il existe une société constituée sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de BAS Investment S.A. (la «Société»), laquelle sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi») ainsi que par les présents statuts (ci-après les «Statuts»)."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3. Objet.** La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut emprunter sous toutes les formes, soit par l'émission d'emprunts ou de financements publics ou privés, avec intérêts ou par participation aux profits

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les personnes comparantes, toutes connues du notaire par leur Noms, Prénoms, statut marital et résidences, ont signé avec Nous, le notaire instrumentant, le présent procès-verbal.

Signé: J. M. STOFFEL, S. LOBO, V. DERAÏNS, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 6 décembre 2012. Relation: ECH/2012/2092. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 14 décembre 2012.

Référence de publication: 2012163868/148.

(120216283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Bayside Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 16.625,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 157.897.

En date du 26 octobre 2012, l'associé unique Bayside Finance, LLC, avec siège social au 1209, Orange Street, bâtiment Corporation Trust Center, 19801 Wilmington, New Castle, Etats-Unis, a transféré:

365 de ses parts sociales à BOF Holdings II, LLC, avec siège social au 1209, Orange Street, 19801 Wilmington, New Castle, Etats-Unis

et

12.135 de se parts sociales à WhiteHorse Finance, LLC, avec siège social au 1209, Orange Street, 19801 Wilmington, New Castle, Etats-Unis.

En conséquence, les associés de la société sont les suivants:

- BOF Holdings II, LLC, précité, détient 365 parts sociales
- WhiteHorse Finance, LLC, précité, détient 12 135 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Référence de publication: 2012167537/20.

(120221770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Eurofund Properties Corp. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 110.420.

EXTRAIT

Résolution 01

La société informe le public que l'administrateur Ehoran Kan S.A., numéro d'immatriculation B 78554, a changé sa dénomination et son siège social et que la société fonctionne actuellement sous

INVESTOR'S BUSINESS OFFICE SA,

enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro RC B 78554,

siège à L-8561 Schwebach, 1 Hauptstrooss

Résolution 02

La société informe le public que Monsieur Claude Karp, né le 11.10.1972 à Esch-sur-Alzette, occupant les mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société Eurofund Properties Corp. SA, a changé son domicile qui est actuellement à

L-8561 Schwebach, 1 Hauptstrooss

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schwebach, le 19 décembre 2012.

Pour extrait

Eurofund Properties Corp. SA

Signature

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2012167750/25.

(120221093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Franicap S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 110.670.

Suite aux contrat de transfert de parts sociales daté du 22 novembre 2012, les parts sociales de la Société sont désormais réparties comme suit:

Associés	Nombre de parts
Virbius Limited	250 parts sociales
Saint Luke's Road Charles Court PTA 1027 Pieta Malte	
Pacento Limited	250 parts sociales
Saint Luke's Road Charles Cour PTA 1027 Pieta Malte	

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Référence de publication: 2012167771/23.

(120221955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Happy-Sandwich, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2422 Luxembourg, 9, rue Renert.

R.C.S. Luxembourg B 100.255.

Constatation de cession de parts sociales et AGE

Suite à une convention de cession de parts sociales sous-seing privé, signée par le cédant et le cessionnaire en date du 13 décembre 2012 et acceptée par le gérant au nom de la société, il résulte que le capital social de la société HAPPY SANDWICH SARL est désormais réparti comme suit:

MARTINS RODRIGUES Paulo Alexandre, né le 31 décembre 2012 1987 à Vale de Cambra (Portugal), demeurant à L-1220 Luxembourg, 54 Rue de Beggen: 100 parts

Total: CENT parts sociales

De plus, suite à l'assemblée générale extraordinaire, signée par les détenteurs de parts sociales en date du 13 décembre 2012 et acceptée par la société, il résulte que les changements suivant:

M. SANTOS SOUSA Nelson José, démissionne en date de la présente assemblée du poste de gérant technique de la société.

M. MARTINS RODRIGUES Paulo Alexandre est nommé comme gérant unique de la société, en date de la présente assemblée, pour une période indéterminée.

La société est dès lors engagée par la signature individuelle du gérant.

Fait à Bertrange, le 13 décembre 2012.

Référence de publication: 2012167867/22.

(120221860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Intellectual Trade Cy Holding S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 14.039.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 17 décembre 2012 a pris note du non-renouvellement de candidature de Madame Michelle DELFOSSÉ aux fonctions d'administrateur de la société et a nommé en remplacement:

- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2013.

L'assemblée générale du 17 décembre 2012 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur-Président, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2013.

L'assemblée générale du 17 décembre 2012 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- FIDUCIAIRE CABEXCO SARL, commissaire aux comptes, 2, rue d'Arlon, L-8399 Windhof, R.C.S. Luxembourg B 139.890.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2013.

Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Pour INTELLECTUAL TRADE CY HOLDING S.A. - SPF
Société anonyme de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2012167931/25.

(120222564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

INVESCO Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 38.049.

Extrait conforme des résolutions prises par l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue en date du 14 décembre 2012

Les actionnaires ont accepté de nommer Madame Marie-Hélène Boulanger née le 25 Mai 1969 à Verdun, France, résident professionnellement au 37A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en tant qu'administrateur jusqu'à la prochaine assemblée qui se tiendra en 2013.

En conséquence, le conseil d'administration se compose de la manière suivante:

- Monsieur Brian COLLINS, administrateur,
- Monsieur Cormac O'SULLIVAN, administrateur,
- Madame Leslie SCHMIDT, administrateur,
- Monsieur Carsten MAJER, administrateur,
- Monsieur Benjamin FULTON, administrateur,
- Monsieur Olivier CARROLL, administrateur,
- Monsieur John ROWLAND, administrateur,
- Madame Karen DUNN KELLEY, administrateur, et
- Madame Marie-Hélène BOULANGER, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2012167939/25.

(120222232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Cami S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8413 Steinfort, 12, rue du Cimetière.
R.C.S. Luxembourg B 173.447.

STATUTS

L'an deux mille douze, le cinq décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Madame Carla EYSERMANS, administrateur de société, née à Wilrijk (Belgique), le 17 avril 1968, demeurant à B-2520 Oelegem, Oude Baan 4; et
- 2) Monsieur Michel ADRIAENS, administrateur de société, né à Berchem (Belgique) le 12 mars 1956 demeurant à B-2520 Oelegem, Oude Baan 4.

Lesquels comparants ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les parties ci-avant désignées et toutes personnes, physiques ou morales, qui pourront devenir associées dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'organisation, le planning, le marketing et le conseil en logistique, financement, comptabilité, administration, contrôle de sécurité et contrôle de qualité pour le secteur de l'ameublement et de l'aménagement de surfaces de bureaux, de surfaces dans le domaine médical et d'espaces industriels dans le sens le plus large.

La Société pourra prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de celle-ci; elle pourra acquérir et mettre en valeur des biens meubles et immeubles, des brevets, des marques de fabrique et autres droits. La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles la société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la société tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, la société pourra exercer toute activité commerciale à moins que celle-ci ne soit pas spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières et prêter tous services tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et encore accomplir toutes autres opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «CAMI S. à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Steinfort.

Il pourra être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

La Société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays ou à l'étranger.

Art. 6. Le capital est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, entièrement libérées.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs et pour cause de morts à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 10. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, lesquels représentent la Société soit individuellement, soit conjointement. Leurs pouvoirs seront fixés par l'assemblée générale des associés. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'elle possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 13. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, le 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés qui peuvent le reporter à nouveau ou le distribuer.

Art. 16. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales et ses amendements successifs se trouvent remplies.

Souscription et libération

Les comparants ont souscrit les parts sociales et les ont libérées intégralement de la manière suivante:

1) Madame Carla Eysermans, prénommée, deux cent cinquante parts sociales	250
2) Monsieur Michel Adriaens, prénommé, deux cent cinquante parts sociales	<u>250</u>
TOTAL: cinq cents parts sociales	500

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et finit le 31 décembre 2013.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille deux cents euros (1.200.- EUR).

Avertissement

Le notaire instrumentaire a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la Société est établie à L-8413 Steinfort, 12, rue du Cimetière.

2. L'assemblée désigne comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

1) Madame Carla EYSERMANS, administrateur de société, née à Wilrijk (Belgique), le 17 avril 1968, demeurant à B-2520 Oelegem, Oude Baan 4; et

2) Monsieur Michel ADRIAENS, administrateur de société, né à Berchem (Belgique) le 12 mars 1956 demeurant à B-2520 Oelegem, Oude Baan 4;

3. La Société sera valablement engagée par la signature individuelle de chacun des gérants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Eysermans, M. Adriaens et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 décembre 2012. LAC/2012/58197. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Référence de publication: 2012163879/111.

(120216206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Itaca S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 146.361.

Conformément à l'article 3 (1) de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, ATC Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 30 avril 2009 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

- *Société domiciliée:*

* Itaca S.à r.l.

* Immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146361

* Dont le siège social sis au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg fait l'objet de la présente dénonciation

- *Agent domiciliataire:*

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l. ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

et ce avec effet au 21 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 21 décembre 2012.

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l.

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2012167947/22.

(120222388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Lumesse Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.959.085,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 152.063.

EXTRAIT

Suite à des transferts de parts entre parties en date du 14 décembre 2012, l'associé de la Société, Duncan Love, a transféré les parts sociales qu'il détenait dans la Société de la manière suivante:

- 29,754 parts sociales ordinaires de classe A
- 2,479 parts sociales ordinaires de classe B
- 2,479 parts sociales ordinaires de classe C
- 2,479 parts sociales ordinaires de classe D
- 2,479 parts sociales ordinaires de classe E
- 2,479 parts sociales ordinaires de classe F
- 2,479 parts sociales ordinaires de classe G
- 2,479 parts sociales ordinaires de classe H
- 2,479 parts sociales ordinaires de classe I
- 2,479 parts sociales ordinaires de classe J
- 9,586 parts sociales préférentielles de classe A

à Appleby Trust (Jersey) Limited pour le compte de StepStone Employee Benefit Trust, une société ayant son siège social au 13-14 Esplanade, St Helifer, Jersey, JE1 1BD, Channel Islands et immatriculée sous le numéro 21755.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2012167996/26.

(120221940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Merrill Lynch Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 124.670.

En vertu d'un contrat de cession daté du 14 décembre 2012, Merrill Lynch Group, Inc., associé unique de la Société a cédé l'intégralité des parts sociales qu'il détenait dans la Société à ML INVEST FINANCE, L.L.C., une société régie par

les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, dont le siège social est établi au 4 World Financial Center, NY 10080, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 4010589.

En conséquence, ML INVEST FINANCE, L.L.C. est désormais l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Merrill Lynch Equity S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2012168053/15.

(120221699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Matrix St-Laurent-de-Mure S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 971.025,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 110.450.

Nous vous notifions de la modification suivante concernant l'adresse de l'associé unique de la Société:

- Le siège social de Matrix EPH S.à r.l. a été transféré au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg depuis 5 décembre 2011.

Fait au Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012168047/14.

(120221126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Merrill Lynch Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 124.670.

En vertu d'un contrat de cession daté du 14 décembre 2012, ML INVEST FINANCE, L.L.C., associé unique de la Société a cédé l'intégralité des parts sociales qu'il détenait dans la Société à Merrill Lynch Equity Scotland Limited Partnership, dont le siège social est établi au 15 Lauriston Place, Edimbourg, EH3 9EP, Ecosse, Royaume-Uni, immatriculée auprès du Companies House of Scotland sous le numéro 10661.

En conséquence, Merrill Lynch Equity Scotland Limited Partnership est désormais l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Merrill Lynch Equity S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2012168054/15.

(120222476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Mittelmeer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 132.507.

Les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012168059/10.

(120221925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

CEGIMO société civile immobilière, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-3321 Berchem, 12, rue de la Montée.

R.C.S. Luxembourg E 1.182.

L'an deux mille douze, le vingt-neuf novembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Gigetto MOROCUTTI, indépendant, né à Treppo Carnico (Italie), le 23 avril 1957, numéro matricule 1957 04 23 293, demeurant à 3321 Berchem, 12, rue de la Montée, et son épouse,

2.- Madame Céline SILVA, sans état, née à Sao Sebastio da Pedreira/Lisboa (Portugal), le 9 avril 1959, numéro matricule 1959 04 09 122, demeurant à 3321 Berchem, 12, rue de la Montée,

agissant en leur qualité d'associés représentant l'intégralité du capital de la société civile "CEGIMO société civile immobilière", ayant son siège social à L-3321 Berchem, 12, rue de la Montée, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section E, sous le numéro 1.182, (matricule 2000 7000 597) constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 10 mars 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 491 du 11 juillet 2000,

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Déclaration

Les comparants déclarent, en leur qualité de gérants que la société civile immobilière "CEGIMO société civile immobilière" détient des éléments immobiliers dans deux (2) immeubles au Grand-Duché de Luxembourg savoir:

a.- les éléments immobiliers dans un immeuble en copropriété avec place et toutes ses appartenances et dépendances, sis à Fentange, 159, rue de Bettembourg, inscrit au cadastre de la commune de Hesperange, section D de Fentange, lieu-dit: «rue de Bettembourg», numéro 877/3071, place (occupée), immeuble en copropriété, contenant 15 ares 24 centiares,

A) En propriété privative et exclusive:

- Le lot six (006), désignation cadastrale 006 C B 81, savoir:

emplacement extérieur, faisant 4,067/1000 des parties communes de l'immeuble.

- Le lot vingt (020), désignation cadastrale 020 A B 81, savoir:

emplacement intérieur et cave au sous-sol, faisant 7,771/1000 des parties communes de l'immeuble.

- Le lot vingt-huit (028), désignation cadastrale 028 A A 01, savoir:

appartement et balcons au premier étage, faisant 63,837/1000 des parties communes de l'immeuble.

B) En copropriété et indivision forcée:

SOIXANTE-QUINZE virgule SIX CENT SOIXANTE-QUINZE/MILLIEMES (75,675/1000) des parties communes de l'immeuble, y compris le sol ou terrain

b.- les éléments immobiliers dans un immeuble en copropriété avec place et toutes ses appartenances et dépendances, dénommée Résidence «Marguerite» sis à Roeser, 24 rue Meckenheck, inscrit au cadastre de la commune de Roeser, section B de Berchem, lieu-dit: «Rue Méckenheck»:

- numéro 17/1992, comme, place (occupée), immeuble en copropriété, contenant 18 ares 43 centiares,

- numéro 17/1993, place voirie, contenant 59 centiares:

A) En propriété privative et exclusive:

- Le lot huit (008), désignation cadastrale 008 P U 81, savoir: emplacement extérieur, faisant 4,088/1.000 des parties communes de l'immeuble.

- Le lot trente-huit (038), désignation cadastrale 038 A A 81, savoir: cave(s), faisant 1,028/1.000 des parties communes de l'immeuble.

- Le lot soixante (060), désignation cadastrale 060 B A 02, savoir: Appartement/balcon(s), faisant 52,893/1.000 des parties communes de l'immeuble.

- Le lot soixante-six (066), désignation cadastrale 066 B C 03, savoir: Grenier, faisant 8.725/1.000 des parties communes de l'immeuble.

B) En copropriété et indivision forcée:

SOIXANTE-SIX virgule SEPT CENT TRENTE-QUATRE/MILLIEMES (66,734/1000) des parties communes de l'immeuble, y compris le sol ou terrain.

Titres des propriétés des éléments immobiliers:

La société est devenue propriétaire des éléments immobiliers:

(i) sub a.- suivant acte de vente d'une part de terrain et vente en état futur d'achèvement reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 21 juin 2006, transcrit au premier bureau des hypothèques de et à Luxembourg, le 31 juillet 2006, volume 2005, numéro 46.

(ii) sub b.- suivant acte de vente en état futur d'achèvement reçu par Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 19 octobre 2006, transcrit au premier bureau des hypothèques de et à Luxembourg, le 8 novembre 2006, volume 1558, numéro 71.

Résolutions

Les associés ont décidé de dissoudre et de liquider la Société.

Qu'en conséquence les comparants en leur qualité d'associés représentant l'intégralité du capital de la Société se désignent comme liquidateurs.

Les comparants en leur qualité de liquidateurs de la société:

- peuvent accomplir tous les actes prévus à l'article 145 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

- peuvent dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

- sont dispensés de l'inventaire et peuvent se référer aux comptes de la Société.

- peuvent, sous leur responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'ils déterminent et pour la durée qu'ils fixeront.

Que les comparants en leur qualité d'associés représentant l'intégralité du capital de la Société, se voient attribuer l'universalité des éléments d'actifs et de passifs de la Société et qu'ils déclarent assurer le paiement de toutes les dettes de la Société, même inconnues à l'instant, proportionnellement à leurs participations dans la Société.

Que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close.

Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancienne adresse du siège social de la Société, savoir L-3321 Berchem, 12, rue de la Montée.

CHARGES ET CONDITIONS DE L'ATTRIBUTION DES IMMEUBLES suivantes:

1.- L'entrée en jouissance a eu lieu aujourd'hui.

2.- Tous les impôts et charges grevant les immeubles attribués sont à charge des associés à partir de l'entrée en jouissance.

3.- Les associés prendront les éléments immobiliers ci-avant décrits dans l'état dans lequel ils se trouvent actuellement, avec toutes les servitudes actives et passives, occultes et apparentes, hypothèques charges et privilèges, qui pourraient y être attachées. Il fera valoir les unes et se défendra des autres, le tout à ses risques et périls et sans aucun recours contre la société civile.

Déclaration

Les associés, préqualifiés, reprennent tous les engagements de la société, et peuvent sous leur responsabilité, même après le présent acte, commencer, continuer, ou terminer toute procédure juridique à Luxembourg ou à l'étranger, pour compte de la société dissoute, et les profits ou pertes seront à charge des associés.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de 1.000,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ès-qualités qu'ils agissent, connus du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Certificat d'état civil.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte, et le notaire a certifié l'état civil susindiqué des parties dans le cadre et conformément aux dispositions de la loi du 26 juin 1953, comme suit:

pour Madame Céline SILVA d'après une copie de sa carte d'identité,

- pour Monsieur Gigetto MOROCUTTI d'après un extrait des registres afférents de l'état civil.

Signé: Gigetto MOROCUTTI; Céline SILVA, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 décembre 2012. Relation GRE/2012/4659. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012163891/111.

(120217523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Molycorp Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 15.798,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 170.252.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique

En date du 20 décembre 2012, l'associé unique de la société a décidé de révoquer Monsieur Mark A. SMITH en tant que gérant de classe A, et ce avec effet immédiat.

En cette même date, l'associé unique a décidé de nommer Monsieur Constantine E. KARAYANNOPOULOS, né le 7 août 1960 à Athènes, Grèce, demeurant professionnellement au Standard Life Centre, 121 King Street West, Suite 1740, MSH 379 Toronto, Canada, en tant que gérant de classe A, et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

Gérants de classe A:

- Monsieur John F. ASHBURN JR.
- Monsieur John L. BURBA
- Monsieur Constantine E. KARAYANNOPOULOS

Gérants de classe B:

- Madame Johanna VAN OORT
- Monsieur Johan DEJANS

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2012168061/26.

(120221916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Mures Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 168.720.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 22 octobre 2012

Monsieur Elvin GURI a démissionné de son mandat de gérant de catégorie C.

Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Mures Holdings S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012168070/13.

(120222095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Loutiag S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8045 Strassen, 21, Val des Roses.

R.C.S. Luxembourg B 66.953.

—
Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arlon, le 06/12/2012.

LOUTIAG S.A.

SUD FIDUCIAIRE SPRL

Référence de publication: 2012168075/12.

(120222488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Munich LBS 160 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 140.882.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Référence de publication: 2012168068/10.

(120221291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Munich LBS 160 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 140.882.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Référence de publication: 2012168069/10.

(120221292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Matériaux Marketing Services, Société Anonyme.

Siège social: L-8469 Gaichel, Maison 4.

R.C.S. Luxembourg B 88.967.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arlon, le 19/12/2012.

MATERIAUX MARKETING SERVICES
SUD FIDUCIAIRE SPRL

Référence de publication: 2012168077/12.

(12022486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Panattoni Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 171.113.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 14 décembre 2012

En date du 14 décembre 2012 la société PI Europe LLC a transféré 2,400 parts sociales de classe A et 21,600 parts sociales de classe B de la société Panattoni Europe Sarl à la société PI Europe II LLC, une société de droit du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée au registre de commerce du Delaware sous le numero 3930196, ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle.

Luxembourg, le 20 decembre 2012.

Panattoni Europe Sarl
Panattoni Luxembourg Directorship Sarl
Représentée par M. Olivier Marbaise
Gérant

Référence de publication: 2012168178/17.

(120220368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Pinna Nobilis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 137.625.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg en date du 23 novembre 2012, que l'Assemblée a pris, entre autre, la résolution suivante:

Sixième résolution

Le mandat de l'Administrateur et du Commissaire aux Comptes étant venu à échéance, l'Assemblée décide à l'unanimité des voix, de les renommer jusqu'à l'assemblée générale de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2012.

Pour la société PINNA NOBILIS S.A.

BANQUE DE PATRIMOINES PRIVÉS

Le domiciliataire

Référence de publication: 2012168243/17.

(120221562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Matrix German Portfolio No 1 Munster S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.625,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 112.077.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eight of November.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) Matrix EPH S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg) under company number B 117.647; and

2) Matrix German Portfolio No. 1 GmbH & Co K.G., a limited Partnership having its registered seat in Frankfurt am Main (Germany), registered with the commercial register of the Local Court of Frankfurt am Main (Germany) under HRA 44161 acting by its sole general partner, Matrix German Portfolio No. 1 Verwaltungs GmbH, registered with the commercial register of the Local Court of Frankfurt am Main (Germany) under HRB 165155.

Both parties are hereby represented by Mr Wayne FITZGERALD, private employee, with professional address at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, by virtue of a proxy established in Luxembourg and Germany on November 23rd, 2012.

The said proxy after having been signed 'ne varietur' by the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereinabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing parties declare being the shareholders (the "Shareholders") of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name "Matrix German Portfolio No 1 Munster S.à r.l.", registered with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg) under company number B 112.077, having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Henri HELLINCKX, notary then residing in Mersch, on November 9th, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on February 23rd, 2006 under number 401 (hereinafter referred to as the "Company").

The Company's articles of incorporation (the "Articles") have been amended for the last time pursuant to a deed of the same notary, on January 22nd, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on May 15th, 2007 under number 886.

The share capital of the Company is currently set at twelve thousand six hundred and twenty-five euro (EUR 12,625) divided into one hundred and one (101) shares (parts sociales) with a par value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125) each, all subscribed and fully paid-up.

The appearing party, duly represented as stated hereinabove, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken, have decided to vote on all items of the following agenda:

Agenda

(1) Waiver of the convening notice;

(2) Decision to amend article 6 of the Articles, which will read as follows:

"The Company's share capital is fixed at twelve thousand six hundred and twenty five Euros (EUR 12,625) divided into one hundred and one (101) shares of one hundred and twenty-five Euros (EUR 125) each."

"All parts may be issued with a premium".

"The Board of Managers (or as the case may be the Manager) may create such capital reserves from time to time as they may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the Company as issue premiums. The payment of any dividend or other distribution out of a reserve fund to holders of parts may be decided by the Board of Managers (or as the case may be the Manager)".

(3) Approve, sign and lodge for and on behalf of the Shareholders any forms or documents required to amend article 6 of the Articles;

(4) Approve, execute and deliver such documents and do such acts for and on behalf of the Shareholders as the Attorney deems necessary to give effect to the transactions contemplated in this power of attorney.

(5) Miscellaneous.

Consequently, on the basis of the above agenda, the Shareholders have unanimously taken the following resolutions:

First resolution:

The entirety of the share capital being represented at the present Meeting, the Shareholders waive the convening notice, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated in advance.

Second resolution:

The Shareholders DECIDE to amend the article 6 of the Articles to read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is fixed at twelve thousand six hundred and twenty-five euro (EUR 12,625) divided into one hundred and one (101) shares of one hundred and twenty-five euro (EUR 125) each.

All parts may be issued with a premium.

The Board of Managers (or as the case may be the Manager) may create such capital reserves from time to time as they may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the Company as issue premiums. The payment of any dividend or other distribution out of a reserve fund to holders of parts may be decided by the Board of Managers (or as the case may be the Manager)".

Third resolution

Any forms or documents required for the amending of the Article 6 are approved, signed and lodged for and on behalf of the Shareholders.

Fourth resolution

To give effect to the transactions contemplated in the attached power of attorney, the Attorney, as far as necessary, is instructed to approve, execute and deliver such documents and do such acts for and on behalf of the Shareholders.

Declaration

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a German translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney in fact of the person appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung

Im Jahre zweitausendzwoölf, den achtundzwanzigsten November.

Vor Uns, Maître Martine SCHAEFFER, Notar mit Amtssitz in Luxemburg.

SIND ERSCHIENEN:

1) Matrix EPH S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), mit Sitz in 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxemburg, eingetragen im Handels-und Gesellschaftsregister von Luxemburg (Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg) unter der Nummer B 117.647; und

2) Matrix German Portfolio No. 1 GmbH & Co K.G., eine Kommanditengesellschaft mit Sitz in Frankfurt am Main (Deutschland), eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts von Frankfurt am Main (Deutschland) unter der Nummer HRA 44161 vertreten durch ihren alleinigen Gesellschafter, Matrix German Portfolio No. 1 Verwaltungs GmbH, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Frankfurt am Main (Deutschland) unter der Nummer HRB 165155.

Beide Parteien sind hier vertreten durch Herrn Wayne FITZGERALD, Angestellter, mit beruflichem Wohnsitz in 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxemburg, laut einer Vollmacht erteilt in Luxemburg und Deutschland am 23. November 2012.

Diese Vollmacht wird, nachdem sie 'ne varietur' durch die erschienenen Parteien und den amtierenden Notar unterzeichnet wurde, dieser Urkunde beigeheftet und zusammen mit ihr eingetragen.

Die wie oben angeführt vertretenen Parteien haben den Notar gebeten folgende Urkunde aufzunehmen:

Die erschienenen Parteien erklären die Gesellschafter (die "Gesellschafter") der Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit der Bezeichnung "Matrix German Portfolio No 1 Munster S.à r.l.", zu sein, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg (Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg) unter der Nummer B 112.077, mit Sitz in 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxemburg, gegründet durch eine Urkunde aufgenommen von Maître Henri HELLINCKX, Notar mit damaligem Sitz in Mersch, am 9. November 2005, veröffentlicht im Amtsblatt Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations am 23. Februar 2006 unter der Nummer 401 (im Nachfolgenden die "Gesellschaft").

Die Satzung der Gesellschaft (die "Satzung") wurde zum letzten Mal abgeändert durch eine Urkunde aufgenommen durch denselben Notar, am 22. Januar 2007, veröffentlicht im Amtsblatt Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations am 15. Mai 2007 unter der Nummer 886.

Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft beläuft sich derzeit auf zwölftausend sechshundertfünfundzwanzig Euro (12.625.- EUR) aufgeteilt in hundertundein (101) Anteil (parts sociales) mit einem Nennwert von hundertfünfundzwanzig Euro (125.- EUR) pro Anteil, alle gezeichnet und gänzlich eingezahlt.

Die wie erforderlich vertretenen Parteien bestätigen vollständig informiert zu sein von den zu fassenden Beschlüssen und beschließen über alle Punkte der folgenden Tagesordnung abzustimmen:

Tagesordnung

(1) Verzicht auf ein Einberufungsschreiben;

(2) Beschluss Artikel 6, der Satzung abzuändern, welcher folgenden Inhalt haben wird:

"Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft beläuft sich auf zwölftausend sechshundertfünfundzwanzig Euro (EUR 12.625) aufgeteilt in hundertundein (101) Anteil mit einem Nennwert von hundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125) pro Anteil."

"Alle Anteile können mit einer Prämie ausgegeben werden".

"Der Vorstand (oder je nachdem der Geschäftsführer) kann Kapitalreserven anlegen wie er es als angemessen befindet (zusätzlich zu den gesetzlich vorgesehenen Reserven) und einen eingezahlten Überschuss anlegen aus den Geldern die die Gesellschaft als Ausgabeprämien erhält. Die Zahlung einer Dividende oder sonstige Ausschüttungen aus den Reserven an die Gesellschafter können vom Vorstand (oder falls zutreffend vom Geschäftsführer) beschlossen werden".

(3) Für die Aktionäre alle Formulare oder Unterlagen annehmen, unterzeichnen und unterbreiten, die für die Abänderung von Artikel 6, Absatz 1 der Satzung erforderlich sind;

(4) Diese Unterlagen annehmen, ausführen und erstellen und solche Urkunden für die Aktionäre aufstellen, wie es nach dem Ermessen des Bevollmächtigten erforderlich ist um der in der Vollmacht beschriebenen Transaktion Wirkung zu verleihen.

(5) Verschiedenes.

Folglich auf der Basis der oben angeführten Tagesordnung, haben die Gesellschafter einstimmig folgende Beschlüsse genommen:

Erster Beschluss:

Da bei dieser Versammlung das gesamte Gesellschaftskapital vertreten ist, verzichten die Gesellschafter auf das Einberufungsschreiben, die vertretenen Gesellschafter betrachtet sich als wie erforderlich einberufen und erklären vollständige Kenntnis der Tagesordnung zu haben, die ihnen im Vorfeld mitgeteilt wurde.

Zweiter Beschluss:

Die Gesellschafter BESCHLIESSEN Artikel 6, der Satzung wie folgt abzuändern:

" **Art. 6. Paragraph 1.** Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft beläuft sich auf zwölftausend sechshundertfünfundzwanzig Euro (12.625.- EUR) aufgeteilt in hundertundein (101) Anteil mit einem Nennwert von hundertfünfundzwanzig Euro (125.- EUR) pro Anteil.

Alle Anteile können mit einer Prämie ausgegeben werden.

Der Vorstand (oder je nachdem der Geschäftsführer) kann Kapitalreserven anlegen wie er es als angemessen befindet (zusätzlich zu den gesetzlich vorgesehenen Reserven) und einen eingezahlten Überschuss anlegen aus den Geldern die

die Gesellschaft als Ausgabepremien erhält. Die Zahlung einer Dividende oder sonstige Ausschüttungen aus den Reserven an die Gesellschafter können vom Vorstand (oder falls zutreffend vom Geschäftsführer) beschlossen werden".

Dritter Beschluss

Jegliche Formulare oder Unterlagen, die für die Abänderung von Artikel 6, erforderlich sind, sind angenommen, unterzeichnet und eingereicht für und im Namen der Gesellschafter.

Vierter Beschluss

Um den in der Vollmacht beschriebenen Transaktionen Wirkung zu verleihen, ist der Bevollmächtigte sofern erforderlich angewiesen solche Unterlagen anzunehmen, auszuführen und zu erstellen und solche Urkunden auszuführen für und im Namen der Gesellschafter.

Erklärung

Die Ausgaben, Kosten, Gebühren und Lasten gleich welcher Art die von der Gesellschaft zu tragen sind als Folge dieser Urkunde werden auf etwa eintausend zweihundert Euro (1.200.- EUR) geschätzt.

Da keine weiteren Punkte auf der Tagesordnung stehen, wird die Sitzung aufgehoben.

Der unterzeichnete Notar der der englischen Sprache in Wort und Schrift mächtig ist, erklärt, dass auf Anfrage der erschienenen Parteien diese Urkunde in englischer Sprache aufgenommen wurde, gefolgt von der deutschen Übersetzung. Auf Anfrage der gleichen Person und im Falle von Abweichungen zwischen der englischen und der deutschen Fassung, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, erstellt in Luxemburg, Datum wie eingangs.

Nach Vorlesen dieser Unterlage für den erschienenen Bevollmächtigten, hat dieser sie zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Signé: W. Fitzgerald et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 novembre 2012. Relation: LAC/2012/56583. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Référence de publication: 2012164219/174.

(120217327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2012.

S.A. GESPAT (Gestion Patrimoine), Société Anonyme.

Capital social: EUR 55.776,04.

Siège social: L-3440 Dudelange, 46, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 39.915.

Constituée par acte authentique de maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Rédange-sur-Attert, le vingt-huit février 1992 et publié aux annexes du Mémorial sous le numéro C - n° 388.

Dernière modification intervenue le 22 octobre 2002, publiée au Mémorial, recueil des sociétés et associations du 11 décembre 2002 sous le numéro C-N° 1674.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 17 septembre 2012

Il ressort du procès verbal de l'Assemblée générale ordinaire du dix-sept septembre 2012 que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- La démission de M. Vanwezer Rudi pour son mandat d'administrateur, à compter du 23 janvier 2012 avec remplacement de celui-ci;
- La nomination au poste d'administrateur, M. Peruzzo Loris, résidant au 3 rue du Castel - 6700 Arlon (Belgique), pour une durée de 6 ans.

Pour extrait conforme

Luigi PERUZZO

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2012168311/21.

(120222485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.